

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200910-23-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception en préfecture : 22/09/2020
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Nancy
Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 10 septembre 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 10 septembre 2020 à 20h30, à la salle de l'Ermitage à Frouard, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 4 septembre 2020. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. ROUGIEUX – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY – MME SALEUR
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIU
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME SCHMITT à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. POTDEVIN à M. TROGRIC (Pompey)

N°23 – DB du 10/09/2020

Rapporteur : M. POINT

Aides aux artisans et commerçants - évolution du dispositif et du règlement

Le Conseil Communautaire du 18 juin 2018 a validé la mise en place d'un dispositif d'aides directes aux artisans, commerçants et entreprises de service de son territoire. Ce système de subvention a été mis en place pour pallier la non reconduction par les services instructeurs de l'Etat du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et continuer à accompagner et soutenir les projets de rénovation et de modernisation des professionnels concernés.

Deux comités d'agrément se sont réunis jusqu'à lors pour examiner les dossiers de demande de subvention. Ils ont permis le soutien aux projets de 13 professionnels pour un montant total de subventions attribuées de 21 619,26 € et un montant total des travaux effectués de 254 604,27 €.

Une convention autorisant le Bassin de Pompey à verser des aides directes a été signée avec le Conseil Régional Grand Est, valable jusqu'au 31/12/2021. Le règlement d'attribution des aides est lui arrivé à son terme au 31/12/2019, il convient donc de le prolonger jusqu'au terme de la convention avec le Conseil Régional, soit le 31/12/2021.

Il vous est proposé de faire évoluer ce dispositif afin de l'adapter au mieux aux grands enjeux du commerce, plus largement du territoire, et de le rendre plus incitatif pour les professionnels. Le dispositif actuel permet un soutien financier aux projets de modernisation, de mise en sécurité et en accessibilité du point de vente, ainsi que d'amélioration de l'outil de production. Le taux d'intervention, actuellement de 20% pour un montant de dépenses éligibles compris entre 2 000€ hors taxes et 10 000 € hors taxes (soit un montant de subvention compris entre 400 € et 2 000 €), pourrait être augmenté avec la mise en place d'un système de bonus.

Un bonus de 5 % du montant des travaux éligibles pourrait être attribué dans les seuls cas suivants :

- Rénovation, embellissement des portes, vitrines, enseignes, stores et éléments décoratifs extérieurs pour les locaux situés dans les périmètres des centres villes et centres bourgs ;
- Travaux et acquisitions en faveur d'un développement durable (renovation énergétique, acquisition de véhicule(s) peu/non polluant(s), etc.)

Ces bonus seraient éventuellement cumulables, portant le taux maximum de subvention allouée à 30%, soit de 600 € à 3 000€.

II- Mise en place du chèque numérique

Le confinement a accéléré l'impératif de la transition numérique pour les artisans et commerçants. En effet, la visibilité numérique et les services associés (drive, click and collect, livraison notamment) ont été des clés de maintien d'une part de chiffre d'affaires pour les professionnels qui s'y sont investis.

Afin d'inciter et de soutenir fortement ces démarches désormais essentielles, il vous est proposé la mise en place du chèque numérique, en complément du dispositif d'aides directes et de ses évolutions sus citées.

Ce chèque numérique permettrait de subventionner à hauteur de 50% des dépenses éligibles, comprises entre 500 € et 3 000 € hors taxes, les projets de création, réalisation de site internet ou encore les coûts liés aux abonnements et référencement sur des places de marché.

Ainsi, la subvention potentielle serait comprise entre 250 € et 1 500 €. Cet accompagnement financier pourrait venir compléter l'offre qui sera proposée en faveur de la transition numérique : diagnostic des pratiques, formations des artisans et commerçants.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
054-24540060 / 202091073-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception en préfecture : 02/09/2021

APPROUVE l'évolution du dispositif d'aides directes et son règlement d'attribution
prolongé jusqu'au 31/12/2021.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC